

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 24 avril 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 22 et 23 avril 2013

2013 DAC 222 Subvention (9.000 euros) à l'association Le Génie de la Bastille (11e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 9 avril 2013, par lequel M. le Maire de Paris l'invite à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à l'association Le Génie de la Bastille ;

Vu l'avis du Conseil du 11e arrondissement, en date du 15 avril 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention de fonctionnement de 9.000 euros est attribuée à l'association Le Génie de la Bastille dont le siège social est situé 8, rue du Général Renault, 75011 Paris, au titre de ses activités 2013.
14466 2013_03698

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 9.000 euros, sera imputée au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2013 à la rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004, provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.